

Séance du 25 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
33	32	30

Date de la convocation : 19.03.2024

Date d'affichage : 19.03.2024

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Mesdames THOBOR, LENGARD, Messieurs NIANE, NIATI, Madame LITWINSKI, Monsieur BIANCHI, Madame RHOUN, Monsieur LAUBERTHE, Madame HULIN, Monsieur GOUET-YEM, Madame HABERT, Monsieur AGARD, Madame SOUFI, Monsieur ABDELLAOUI, Madame AUDET, Monsieur EDMOND, Mesdames BITTY KOUAKOU, THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, BETHUNE, Monsieur NDOYE, Madame ARPACI, Monsieur LAVICTOIRE.

PROCURATIONS : Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Madame DUCLAU pour Madame LITWINSKI, Monsieur VEY pour Madame THOBOR, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur NIATI, Monsieur CAMPEIS pour Madame LENGARD, Monsieur JLASSI pour Monsieur NIANE.

ABSENTS : Madame VESSAH, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Subventions aux associations pour l'année 2024

Rapporteur : A. Litwinski

N° 2024-23

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2311-7,

VU la délibération n° 2024-16 en date du 25 mars 2024 relative au Budget Primitif 2024,

CONSIDÉRANT que les élus qui sont à la fois membres du Conseil Municipal et membres de bureau de l'une des associations lieusaintaises figurant dans le tableau ci-dessous, ne prennent pas part au vote,

Après l'avis de la commission générale en date du 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : Le versement des subventions aux associations suivant les montants définis au tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS 2024

Associations Sportives	Souhaits	Subventions 2023	Attributions
AS Collège la Pyramide	600 €	600 €	600 €
AS Collège Saint Louis	900 €	700 €	700 €
ASL Football	17 000 €	14 000 €	15 000 €
AS Lieusaint GYM	2 000 €	1 500 €	2 000 €
AS Lieusaint Pétanque	1 500 €	1 000 €	1 000 €
Badminton Lieusaint	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Baseball Club des Templiers	8 000 €	5 000 €	7 000 €
Cercle gymnique Lieusaintais	5 000 €	3 000 €	3 000 €
Courir à Lieusaint	1 200 €	600 €	800 €
Danse de vivre	9 875 €	2 000 €	4 000 €
FLAM 91 Judo	7 000 €	7 500 €	4 000 €
GPS Seine Essonne Sénart Taekwondo Hapkido	1 500 €	1 000 €	1 500 €
L'Instant du Yoga	1000 €	700 €	1 000 €
Marche Nordique	800 €	600 €	800 €
Rando Campagnarde	2 892 €	1 235 €	2 892 €
Sénart Agglomération Handball	5 000 €	3 000 €	5 000 €
Sénart Basketball	8 000 €	6 000 €	7 000 €
Shaolin Wing Chun Association (kung fu)	1000 €	600 €	800 €
Spirit Fight Academy	400 €	500 €	400 €
Les Starlettes	7 000 €	6 000 €	7 000 €
Tennis Club de Lieusaint	8 000 €	7 000 €	5 000 €
Volley-ball Lieusaint	1 000 €	1 000 €	1 000 €
ZR Team	2 000 €	300 €	1 000 €
La Pêche Briarde	300 €	0 €	300 €
sous-total	93 967 €	65 535 €	73 792 €

Associations Culturelles	Souhaits	Subvention 2023	Attributions
Che Calda Voce	2 000 €	2 500 €	1 500 €
Comité de Jumelage	5 000 €	5 000 €	5 600 €
Sénart Happy Voice	500 €	500 €	500 €
V2P Vidéo Passion Partage	900 €	0 €	300 €
sous-total	8 400 €	8 000 €	7900 €

Associations Vie Locale	Souhaits	Subvention 2023	Attributions
ADSBL (Don du Sang)	250 €	200 €	250 €
ASS La Maison Soleil	800 €	800 €	800 €
Club des séniors dynamiques	6 000 €	6 000 €	5 000 €
Club linguistique	100 €	100 €	100 €
Comité des Fêtes	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Commerçants de Lieusaint	7 250 €	5 000 €	1 000 €
EPI Sol Brie Epicerie Solidaire	1 500 €	300 €	1 500 €
Ensemble pour l'enfance	2 500 €	300 €	2 500 €
Les P'tits Gavroches	1 100 €	700 €	700 €
Lemosdemos	5 000 €	300 €	2 500 €
Pachats 77	2 000 €	600 €	600 €
Restos du cœur	5 000 €	3 000 €	4 000 €
Scrabbouillards	1 500 €		300 €
Secours Catholique	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Secours Populaire	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Une sculpture, un nid	9 310 €		300 €
Sourcières de Sénart	3 000 €	300 €	2 000 €
Transition écologique et sociale Sénart et alentours	300 €	300 €	300 €
Un bouchon, une espérance	500 €	0 €	250 €
Comité d'entente des anciens combattants de Moissy	200 €	0 €	200 €
sous total	53 310 €	24 900 €	29 300 €

Associations Education	Souhaits	Subvention 2023	Attributions
Foyer Socio Educatif Collège Saint louis	1 000 €	600 €	600 €
Vive l'Ecole	1 000 €	300 €	300 €
sous total	2 000 €	900 €	900 €

Total Général	157 677 €	99 335 €	111 892 €
----------------------	------------------	-----------------	------------------

Article 2 : Dit que la subvention de fonctionnement est versée lors du mandatement en avril 2024,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Le maire :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*



Le secrétaire de séance

Nadine HULIN

POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 25 mars 2024



Le Maire,

Michel BISSON